



Comité Social et Économique Central

Réunion extraordinaire du 24 novembre 2020

REGIMES SANTÉ ET PREVOYANCE

La Direction a convoqué ce jour les organisations syndicales pour assister à la présentation par CIAP des comptes de résultats des régimes santé et prévoyance, ainsi que des conditions de renouvellement pour 2021.

COMPTE FRAIS DE SANTE

Le compte de résultats des frais de santé au 31/10/20 laisse apparaître un rapport de charges de 105.05 % pour une situation estimée à fin août à 105.02 %.

Pour autant, il n'y aura pas d'augmentation des cotisations en 2021.

Nous rappelons à tous les salariés que les **professionnels de santé sont dans l'obligation de leur présenter un devis 100 % santé**, ce qui n'est pas le cas de nombreux opticiens, contrairement aux dentistes qui eux jouent le jeu.

N'hésitez pas, en tant qu'assurés, à exiger ce devis, car cela a une influence sur le montant des cotisations que nous paierons dans le futur.

Rappelons que le réseau KALIXIA regroupe les professionnels de santé partenaires de notre mutuelle, et que l'application EOVI permet de les géolocaliser (notamment ceux pratiquant les médecines douces : ostéopathes, chiropracteurs ...).

Les comptes définitifs 2020 seront arrêtés en avril, donc le décompte devrait être disponible en mai. Si sur la base de l'arrêté prévisionnel établi au 31/08/21, les résultats 2020 sont positifs et que la tendance est positive pour 2021, une remise de cotisations pourrait être accordée aux salariés (non-paiement de la cotisation sur un mois par exemple).

COMPTE FRAIS DE PREVOYANCE

Depuis 2018, les comptes sont séparés par entité.

Pour FPT, les comptes sont très fortement dégradés, sur les postes Incapacité-Invalidité de travail (+515 %) et Décès (+ 88 %) en 2019.

Nous n'avons pas de recul statistique, mais il y a une très forte probabilité qu'en 2022 il y ait une augmentation des cotisations sur la partie prévoyance pour FPT.